

<https://enseignants.se-uns.org/Decharges-de-direction-d-ecole-la-Cour-des-comptes-n-y-est-pas>



enseignants de l'Unsa



Décharges de direction d'école : la Cour des comptes n'y est pas !

- Presse - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : mardi 26 novembre 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

À l'heure où la Cour des comptes propose de réduire les régimes de décharges d'enseignement des directeurs et directrices des écoles publiques parisiennes pour "réallouer" quelques centaines de postes, le SE-Unsa dénonce une vision comptable et court-termiste.

La Cour des comptes se trompe d'injustice : l'écrasante majorité des directeurs et directrices ne bénéficie pas d'une décharge suffisante pour remplir ses missions efficacement. Et sans moyens, le pilotage pédagogique et le suivi des élèves les plus fragiles sont mis en danger, comme en témoigne le rapport de l'Inspection générale de juillet dernier. Le SE-Unsa plaide pour une amélioration du régime de décharges pour tous les directeurs et directrices d'école, ainsi que de l'aide administrative pérenne et formée.

Une programmation pluriannuelle d'amélioration des régimes de décharge nécessite environ 7 500 postes supplémentaires... Loin des 400 postes que la Cour espère "économiser" en faisant fi des besoins réels de ces personnels essentiels au fonctionnement des écoles.

Pour le SE-Unsa, il est urgent d'investir dans les décharges afin d'améliorer les conditions de travail des directeurs et directrices ainsi que la prise en charge des élèves. C'est aussi répondre au défi de l'attractivité de la direction d'école, clé pour l'avenir de l'éducation.

Paris, le 26 novembre 2024

Élisabeth Allain-Moreno
Secrétaire générale du SE-Unsa

Attachée de presse
Venantia Petillault
06 26 53 17 84